

Le projet d'évaluation mis en place dans notre lycée résulte d'une demande explicite du ministère de l'éducation et s'appuie donc sur les directives du bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 29 Juillet 2021. Ce projet d'évaluation a plusieurs objectifs :

- Encadrer de façon homogène, transparente et équitable le contrôle continu
- Définir les types, coefficients, fréquence et modalités des évaluations
- Préciser les cas particuliers (absences, fraudes, aménagements)
- Fixer les procédures de remédiation garantissant une moyenne représentative du niveau réel de l'élève.

Au lycée général, nous maintenons le choix d'une organisation trimestrielle pour les 3 niveaux, tandis que le lycée professionnel repose sur une organisation semestrielle pour plus de cohérence dans les attendus de la voie professionnelle.

Pourquoi ce protocole d'évaluation ? La validation de l'examen du baccalauréat repose en partie sur le contrôle continu, il est donc important de connaître à l'avance ses enjeux et ses règles.

Le cycle terminal regroupe les années de 1ères et de terminales et permet la mise en place de ce contrôle continu.

Pour l'instant, ce protocole ne concerne que le **lycée général**.

A- Distinguer les différents types d'évaluation :

Nous commençons par distinguer les différents types d'évaluation :

- **L'évaluation diagnostique** : permet de connaître le niveau d'un élève, elle ne donne pas forcément lieu à une note chiffrée et peut être réalisée à l'oral, de manière informelle. Cette évaluation peut également prendre la forme des évaluations nationales de début de lycée. Ce type d'évaluation n'a donc pas vocation à intégrer la moyenne du contrôle continu.
- **L'évaluation formative** : permet d'évaluer de manière formelle les élèves. Elle peut prendre différentes formes : contrôle de connaissance, travaux optionnels, de grammaire ou vocabulaire en langues vivantes, mais aussi la mise en place d'exposés, d'oraux ou encore de TP. Elle permet d'évaluer des savoirs et des savoir-faire et peut ainsi rentrer dans le contrôle continu.
- **L'évaluation sommative** : elle permet d'évaluer de manière plus conséquente une fin de séquence et atteste d'un certain niveau de maîtrise des connaissances et des compétences. Elle peut prendre la forme d'une tâche finale, d'un devoir plus fortement coefficienté type bac blanc. Ce type d'évaluation entre dans la moyenne du contrôle continu et est plus fortement coefficienté.

- **Le cas de l'EPS :**

- Pour l'année de terminale, l'évaluation se fait en contrôle continu et a lieu dans le cadre des CCF (Contrôle en cours de formation) dont les dates sont données dès le début d'année. Toute absence doit donc être justifiée de manière certifiée.
- En cas d'inaptitude partielle ou totale, merci de suivre le protocole envoyé en début d'année par la vie scolaire.
- En cas d'absentéisme ou d'inaptitude, une note peut être attribuée en fonction des éléments évalués, même partiellement. Possibilité d'adapter le barème et les critères évalués en cas de dispense partielle d'EPS.

B- Garantir une évaluation juste et équitable :

Lors de différents travaux et réunions, les enseignants ont établi un nombre d'évaluation minimal afin que le contrôle continu soit réalisé de manière équitable pour **TOUS**.

1) En cas d'absentéisme :

Le professeur définit les modalités de rattrapage en lien direct avec la vie scolaire. L'élève est informé d'une nouvelle date. Les rattrapages sont décidés en fonction des contraintes de la vie scolaire.

Si l'absence impacte une évaluation type DS ou bac blanc, le rattrapage a lieu un mercredi après-midi selon les contraintes de la vie scolaire. En cas d'absence de l'élève à une récupération programmée, ce dernier pourra être sorti de cours par la vie scolaire afin de récupérer le DS, dès son retour en classe. Il lui appartiendra de récupérer les cours manqués.

La note de 0/20 est attribuée si une absence est constatée, **sans motif valable et certifié**, à un rattrapage.

2) En cas de moyenne non représentative :

En fonction des absences constatées à des évaluations sommatives ou DS / Bac blanc... le professeur est libre d'assurer un équilibre entre les évaluations de type formatif et sommatif.

Si un professeur estime qu'une moyenne n'est pas représentative, l'établissement peut organiser une épreuve ponctuelle de remplacement qui viendra renforcer le bon déroulement du contrôle continu.

3) Gestion de la fraude :

Extrait du Règlement intérieur :

« Lors d'une évaluation en cours, d'un DS ou d'un examen blanc, toute fraude ou tentative de fraude avec les outils numériques ou documents entraîne un zéro à l'évaluation et deux heures de retenue ou un avertissement de comportement. En cas de récurrence, le zéro à l'évaluation sera à nouveau notifié et un conseil de discipline sera prononcé. »

C- Les aménagements aux évaluations :

L'élève peut bénéficier d'un PAP ou PAI qui permet un certain nombre d'aménagements pour les évaluations réalisées : 1/3 temps mis en place soit par suppression d'exercices soit par temps supplémentaire lorsque cela est possible, non prise en compte de l'orthographe ou de la syntaxe, police adaptée, impression en A3 ou encore un barème aménagé.

Pour les examens, la famille de l'élève peut également faire une demande d'aménagement pour via Incluscol. Cette demande donne lieu à une notification qui valide les aménagements par le rectorat. Sans cela, aucun aménagement ne pourra être mis en place aux examens.

Afin de mieux préparer les élèves, le 1/3 temps supplémentaires et autre aménagements attribués pour les examens seront mis œuvre à l'identique lors du 2^{ème} bac blanc.

D- Représentativité des moyennes :

En équipe, et par niveaux, chaque enseignant a défini avec ses collègues le seuil de représentativité des notes, propre à sa matière mais aussi les coefficients adoptés en fonction des exigences et du type d'évaluation. Chaque enseignant conserve sa liberté pédagogique.

Discipline	Seuil minimum, fréquence et modalités d'évaluation
EPS	2 ^{nde} et 1 ^{ère} : 4 activités par an. Terminales : 3 activités choisies dans un menu proposé. 1 note par activité minimum
FRANÇAIS	3 notes par trimestre à minima dont une évaluation sommative
HISTOIRE- GEOGRAPHIE,	3 notes par trimestre à minima Equilibre entre évaluations sommatives, et travaux de groupes, de connaissances.
EMC	2 à 3 évaluations par an dont oraux et travaux de groupes sont privilégiés
MATHS	En 1 ^{ère} et terminales : 2 bacs blancs obligatoires. Au moins un DS ou épreuve sommative par trimestre. Evaluations régulières à faible coefficient permettant d'entretenir les apprentissages réguliers.
SVT	3 notes par trimestres : Contrôle à chaque fin de chapitre TP / travail de groupe / évaluation intermédiaire à plus faible coefficient
SPC	6 évaluations par trimestre réparties de la manière suivante : - 1 à 2 DS = 50% de la moyenne totale - 2 à 4 évaluations écrites de connaissances en 2 ^{nde} , 1 à 2 en 1 ^{ère} et Term = 20% de la moyenne totale - entre 2 et 4 TP = 30% de la moyenne totale
LANGUES	Différentes compétences langagières évaluées : Compréhension Orale, Compréhension Ecrite, Expression Ecrite, Expression Orale. Evaluation obligatoire pour chaque compétence Attendus en LVA : B1/ B1+ en 2 ^{nde} , 1 ^{ère} et Term : B2 Attendus en LVB : A2+-B1 en 2 ^{nde} , 1 ^{ère} et Term : B1

